

1100419701

DATE DEPOT :	2011-01-17
NUMERO DE DEPOT :	2011R004609
N° GESTION :	2010B20257
N° SIREN :	413598558
DENOMINATION :	CETH²
ADRESSE :	20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/10/28
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	

JO 20257

EC 23-10-10
Réception NDI
EC 29-10-10
CW - PA

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 OCTOBRE 2010

(EXTRAIT DES DELIBERATIONS)

L'AN deux mille dix, (2010)
LE Vingt-huit octobre, (28/10)
A dix heures trente, (10h30)

Les actionnaires de la SOCIETE CETH$_2$ SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil de Surveillance en date du 13 Octobre 2010.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
17 JAN. 2011
N° DE DÉPOT L 6603

Etaient présents ou représentés ;

- La société SPTI Experts SAS : 2.979 voix
 représentée par Mme Isabelle MOTTE
- Monsieur Pascal MORAND : 450 voix
- Madame Catherine MARTIN : 155 voix
- Madame Catherine ETIEVANT : 135 voix
- Madame Laure ETIEVANT : 135 voix
- Monsieur Dominique ETIEVANT : 135 voix
- Monsieur Pascal ETIEVANT : 135 voix
 représenté par M. Dominique ETIEVANT
- Monsieur Fabien AUPRETE : 125 voix
- Monsieur Eric GERNOT : 125 voix
- Monsieur Guillaume DOUCET : 75 voix
- Monsieur Nicolas QUEROMES : 50 voix
- Madame Michèle ETIEVANT : 1 voix

Etaient également présents ;

- Le cabinet A.C.I. représenté par M. Christian MAURIN, Commissaire aux Comptes de la Société,
- M. Michel GUGENHEIM en tant que Président du Directoire
- M. Pascal MORAND en tant que Membre du Directoire.

M. Didier AMIZET préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance et rappelle qu'il ne participera pas au vote des résolutions puisqu'il n'a pas de voix délibérative, n'étant pas actionnaire.

Mme Catherine MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Les deux actionnaires représentant individuellement le plus grand nombre de voix sont désignés comme scrutateurs, à savoir, Mme Isabelle MOTTE représentant SPTI Experts et M. Pascal MORAND.

Les actionnaires ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire. La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que la totalité des 4.500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant sur première convocation, la totalité des actions ayant le droit de vote, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Et dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale,
- Le Courrier de M. Francesco BETTI, Conseil juridique Historique de $CETH_2$,
- La Réponse du Conseil de Surveillance au Courrier du Conseil juridique Historique de $CETH_2$,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil de Surveillance ;
- Révocation du Directoire
- Vote des résolutions
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités légales

.../...

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour, à savoir ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de surveillance du 06 octobre 2010 approuve ledit rapport, tel qu'il a été présenté.

Votes exprimés ;

Contre (1) : 10,00 %
Abstention (2) : 3,89 %
Pour (9) : 86,11 %

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de surveillance décide de révoquer le Directoire dans son ensemble.

Votes exprimés ;

Contre (1) : 10,00 %
Abstention (7) : 15,91 %
Pour (4) : 74.09 %

Cette résolution est adoptée à la majorité.

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12H30

De tout ce que dessus, il a été dressé (en 5 exemplaires originaux) le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

(Extrait Certifié conforme)

M. Michel GUGENHEIM
Président du Directoire

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 68 602, 05 €
Siège Social : 20 rue Quentin BAUCHART - ☎ 33 1 79 36 02 82 - 🖷 01.60.49.01.04 - WWW.CETH.FR
N° Siret : 413 598 558 00026 TVA intra. : FR 10 413 598 558